

APPEL A CANDIDATURE

L'Enfance Catalane recrute

Pour le service SEMO

(Service Educatif Educatif en Milieu Ouvert – Mesures AEMO/AED renforcées)

1 éducateur spécialisé ou assistant de service social (H/F)

CDI à temps plein à compter du 01/07/25

Définition du poste

Le travailleur social du service d'accompagnement éducatif en milieu ouvert est chargé, sous la responsabilité du chef de service, de la mise en œuvre des mesures d'AEMO, d'AED et de CJM qui lui sont confiées pour tous les aspects qui relèvent de sa compétence. Son travail doit permettre, en lien avec l'équipe médico-psychologique, de mettre en place un projet individuel, de proposer un étayage adapté aux difficultés repérées de la famille. Cette mission s'inscrit dans le respect des attendus du magistrat ou des axes d'intervention établis entre le Conseil Départemental et la famille.

Compétences requises

- Le travailleur social du service du SEMO est titulaire du diplôme d'état d'éducateur spécialisé ou d'assistant de service social.
- Il a des capacités d'écoute, le sens de l'organisation, des capacités d'adaptation et de disponibilité.
- Des capacités à travailler en binôme et en équipe pluridisciplinaire.
- Il a une certaine connaissance des dispositifs d'aide et de soutien aux personnes en difficulté sociale et plus particulièrement des adolescents. Il a une connaissance du dispositif de protection de l'enfance du département et plus largement son organisation au niveau national.
- Il évalue la dynamique dans laquelle se situe la famille de manière à déterminer avec l'équipe le type d'accompagnement qui lui correspond le mieux et favorise sa mise en œuvre.
- Il a des capacités rédactionnelles lui permettant de rendre compte de manière synthétique du travail mené tout au long de l'exercice de la mesure.
- Il a des capacités à travailler à la fois en milieu ouvert et sur du quotidien, sur des temps individuels et collectifs.

Activités principales

- Dans le cadre de sa mission, il est amené à rencontrer l'adolescent, ses représentants ainsi que les différents professionnels et proches qui peuvent le renseigner sur sa situation et son évolution. Les rencontres peuvent se faire au service, à domicile et à l'extérieur.
- Il favorise la mise en œuvre du projet individualisé, soutient les parents dans la prise en charge de l'adolescent, offre un espace de parole à chacun. Son action repose sur une mobilisation des ressources existantes dans la famille et dans son environnement social. Il veille au respect des éléments de l'article 375 du Code Civil et de l'article L.222-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- Dans son planning le travailleur social assure des permanences en journée (9h-14h/14h-18h) et des astreintes téléphoniques (en semaine 18h-23h Weekends et jours fériés 14h-23h), où il peut être mobilisé pour intervenir en urgence.
- Lors d'accueils ponctuels, séquentiels ou d'urgence, d'adolescents sur la villa, le travailleur social est amené à intervenir sur les différents temps du quotidien : lever (7h30), repas (midi et soir), soirée et coucher (18h-23h), y compris les Weekend et jours fériés.

Candidature (CV + LM) à adresser Mme ALIZE, directrice,

Par mail : n.alize@encat.fr